



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

**OBJET : 01-1 - SECTEUR DE LA
VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE
FAÇADES - 5, RUE DE L'ORME - 1,
RUE DE L'ESPERON - SUBVENTION
COMMUNALE - AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3104/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **06/12/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **10 DEC. 2012**


Pour le Maire,
Attaché principal,
A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 novembre 2012

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Khéra BADAOU à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADES - 5, RUE DE L'ORME - 1, RUE DE L'ESPERON -
SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent.

Compte tenu de la conformité technique finale, il est donc proposé d'accorder la subvention communale aux personnes désignées ci-après :

Bénéficiaires	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Grands Travaux et Déplacements Urbains	Date de la Commission des Finances	Montant TTC de la subvention en euros
Copropriété du 5, rue de l'Orme, représentée par Mme Mara O'LEARY	5, rue de l'Orme	17/09/2012	20/09/2012	1.272,00 €
Copropriété du 1, rue de l'Espéron, représentée par Mme Carole BENOLIEL	1, rue de l'Espéron	17/09/2012	20/09/2012	4.509,26 €

Le montant total de la subvention s'élève à 5.781,26 € (cinq mille sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-six centimes).

**OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A la majorité par 43 voix POUR sur 45 (2 contre : M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2012 aux personnes suivantes:

- Copropriété du 5, rue de l'Orme, représentée par Mme Mara O'LEARY ;
- Copropriété du 1, rue de l'Espéron représentée par Mme Carole BENOLIEL

- **DIT** que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2012 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADES - 5, RUE DE L'ORME - 1, RUE DE L'ESPERON - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 10/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2012

Numéro de l'acte : DCM3104-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121129-DCM3104-12-DE

Date de décision : 29/11/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions